

## COMMUNICATION DES INDICATEURS QUALITE

Nos équipes médicales, soignantes et administratives, avec la Direction et la Conférence Médicale d'Établissement (CME) ainsi qu'avec l'aide des représentants des usagers, s'impliquent dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins.

Tous les 2 ans, notre établissement est rigoureusement évalué à l'aide d'indicateurs. Certains nous sont propres, d'autres sont généralisés à l'ensemble des établissements de santé par les autorités sanitaires

Ces indicateurs généralisés sont de 3 ordres :

- Liés aux risques infectieux : le **BILANLIN** (Bilan annuel des activités de Lutte contre les Infections Nosocomiales dans les établissements de santé)
- Liés à la qualité et à la sécurité des soins : les **IPAQSS** (Indicateurs Pour l'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins)
- Liés à la démarche qualité globale de l'établissement : la **CERTIFICATION**
- **L'établissement n'est pas concerné, pour le moment, par l'indicateur satisfaction du patient**

Le Ministère des affaires sociales et de la santé ainsi que la HAS (Haute Autorité en Santé) nous incitent à porter à votre connaissance nos résultats.

### Le BILANLIN

Indicateurs permettant de mesurer les actions menées afin de prévenir **la survenue des infections associées aux soins**

En 2013, la liste des indicateurs s'est enrichie et le relevé de ces derniers est alterné tous les 2 ans.

#### Résultats 2018 pour les données 2017

Pour les 3 types de prises en charge (Médecine, Soins de Suite et de Réadaptation, Psychiatrie)

Indicateurs	2018
ICALIN 2 : Indicateur de l'organisation de la lutte contre les infections nosocomiales	86% - A
ICSHA : Indicateur de la consommation des solutions hydroalcooliques pour l'hygiène des mains	85 % - B

#### Résultats 2018 pour les données 2017

Pour 2 types de prises en charge (Médecine, Soins de Suite et de Réadaptation)

Indicateurs	2018
ICATB 2* : Indicateur concernant le bon usage des antibiotiques	81 % - A

\* l'utilisation abusive des antibiotiques accroît la résistance des bactéries. Nous mettons donc en place des protocoles afin de garantir des prescriptions d'antibiotiques adaptées

## Les IPAQSS

Indicateurs pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins  
Les indicateurs sont spécifiques aux différents types de prises en charge, ils sont recherchés au travers du dossier du patient et désormais tous les 2 ans

### Indicateurs de Médecine 2018 pour les données 2017

Indicateurs	2018
Organisation de la sortie du patient (lettre de liaison à la sortie)	58 % - C
Dépistage des troubles nutritionnels (suivi du poids)	97 % - A

### Indicateurs de Soins de Suite et de Réadaptation 2018 pour les données 2017

Indicateurs	2018
Organisation de la sortie du patient (lettre de liaison)	74% - B
Dépistage des troubles nutritionnels (suivi du poids)	91% - A

### Indicateurs de Psychiatrie 2018

La santé mentale n'a pas fait l'objet du recensement des indicateurs 2018, pour des données 2017. De nouveaux indicateurs sont en cours d'élaboration pour les années à venir.

## La Certification

5 niveaux de certification pour la version V 2010

Intitulé des niveaux	Descriptif
La certification	Sans recommandation, ni réserve, ni réserve majeure : il s'agit du niveau de certification le plus élevé.
La certification avec recommandation	La HAS a décidé de certifier l'établissement en émettant une ou plusieurs recommandation(s) d'amélioration.
La certification avec réserves	L'établissement est certifié, cependant la HAS émet une réserve sur un ou plusieurs critères. Dans ce cas, l'établissement doit démontrer sa capacité à s'améliorer dans un délai défini par la HAS. Il est considéré comme étant « en cours de suivi », en attendant la décision définitive de la HAS. Celle-ci peut aboutir à une levée ou à un maintien de la réserve.
Sursis à la certification	La décision de surseoir à la certification est appliquée aux établissements dans lesquels des dysfonctionnements importants ont été constatés et pour lesquels la HAS a émis des « réserves majeures ». Dans ce cas, la HAS diffère sa décision de certification. L'établissement de santé n'est donc pas certifié dans l'attente des résultats d'une visite de suivi imposée (exceptionnellement un rapport) dans un délai allant de 3 à 12 mois. Si, à l'issue de ce suivi, des améliorations suffisantes ont été constatées, la HAS prononcera une certification au niveau A, B ou C. Sinon, une décision de non certification sera prononcée.
La non-certification	Décision prononcée en cas de manquements majeurs aux exigences de la HAS, non levés au cours des différentes modalités de suivi mises en place par la HAS.

### Résultat

Version de la certification	V 2010 version 2014
Date de certification	Avril 2016
Niveau de décision	<b>Certification A</b>
Suivi	Non
Prochaine certification	En <b>2022</b> . Compte qualité à produire à la HAS tous les 2 ans <ul style="list-style-type: none"><li>Compte qualité octobre 2017 : <b>Poursuivre la démarche engagée</b></li><li>Prochain envoi en décembre 2019</li></ul>

### Pour plus d'information

Vous pouvez consulter les sites suivants :

- SCOPESANTE : qualité des hôpitaux et des cliniques  
[www.scopesante.fr](http://www.scopesante.fr)
- HAS : Haute Autorité en Santé  
[www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr)
- ICALIN : Indice composite des activités de luttres contre les infections nosocomiales  
[www.icalin.sante.gouv.fr](http://www.icalin.sante.gouv.fr)

Le 24 janvier 2019  
La Direction